

REGLEMENT FINANCIER

PRIMAIRE - MATERNELLE

Tarifs 2021-2022

LA FACTURE

Maternelle	Annuelle/par enfant	Au mois/par enfant
Contribution familiale	654,00 €	65,40 €
Estimation Cahiers travaux dirigés	16,00 €	1,60 €
Coopérative	10,00 €	1,00 €
Activités - sorties	30,00 €	3,00 €
TOTAL ESTIME POUR UN EXTERNE	710,00 €	71 €
Demi-pension*	796,00 €	79,60 €
TOTAL ESTIME POUR UN DEMI-PENSIONNAIRE	1 506,00 €	151 €
APEL (Association des Parents d'Elèves, une seule cotisation volontaire par famille pour la revue « famille et éducation »).	19,50 €	1,95 €

CP-CE1	Annuelle/par enfant	Au mois/par enfant
Contribution familiale	654,00 €	65,40 €
Estimation Cahiers travaux dirigés	25,00 €	2,50 €
Coopérative	10,00 €	1,00 €
Activités - sorties	35,00 €	3,50 €
TOTAL ESTIME POUR UN EXTERNE	724,00 €	72 €
Demi-pension*	796,00 €	79,60 €
TOTAL ESTIME POUR UN DEMI-PENSIONNAIRE	1 520,00 €	152 €
APEL (Association des Parents d'Elèves, une seule cotisation volontaire par famille pour la revue « famille et éducation »).	19,50 €	1,95 €

CE2-CM1-CM2	Annuelle/par enfant (chèque ou espèces)	Au mois/par enfant (prélèvement)
Contribution familiale	654,00 €	65,40 €
Estimation cahiers travaux dirigés	16,00 €	1,60 €
Coopérative	10,00 €	1,00 €
Activités - sorties	45,00 €	4,50 €
TOTAL ESTIME POUR UN EXTERNE	725,00 €	73 €
Demi-pension*	796,00 €	79,60 €
TOTAL ESTIME POUR UN DEMI-PENSIONNAIRE	1 521,00 €	149 €
APEL (Association des Parents d'Elèves, une seule cotisation volontaire par famille pour la revue « famille et éducation »).	19,50 €	1,95 €

*ces chiffres sont calculés sur la base de 138 repas à 5,77 €

Les repas non consommés seront remboursés à partir du **3ème jour d'absence**.

Une carte de cantine est fournie aux élèves demi-pensionnaires, en cas de perte ou de dégradation elle sera refacturée 5€.

Le choix d'un régime (demi-pensionnaire ou externe) est un **engagement trimestriel**. Il ne peut donc pas y avoir de modification en cours de trimestre.

Le régime demi-pensionnaire ne s'applique que pour une présence de **4 jours /semaine**.

En cas de nouvel épisode COVID, les repas ne seront remboursés que partiellement car des frais fixes demeurent dûs à la société de restauration.

LES AUTRES SERVICES PROPOSES

Le repas au ticket

disponible à l'accueil

6,20 €

Etude surveillée (Inscription en septembre pour les élèves de CE1 à CM2)

une facture vous sera remise tous les mois

Cours du soir

2,60 € la séance

Cours du soir + garderie jusqu'à 18h30

3,20 € la séance

Garderie (Enfants des classes maternelles et CP)

une facture vous sera remise tous les mois

Le matin

1,60 € la séance

Le soir

2,50 € la séance

Le matin et le soir

3,60 € la séance

Pour les cours du soir ou la garderie, le paiement est dû dès lors que l'appel est fait.

ACTIVITE OBLIGATOIRE

Cours de capoëra (Enfants des classes primaire et maternelles GS)

30,00 € pour 10 séances

MODALITE DE REGLEMENT

Deux formules sont proposées :

- Paiement trimestriel par chèque ou espèce à réception de la facture.
- Le règlement par prélèvement mensuel sur **10 mois** (le 6 de chaque mois sauf pour les mois d'octobre et juillet, la date pouvant être reculée.)



Tout trimestre entamé est dû.

En cas de non paiement, le dossier est transféré à un cabinet de contentieux, et des frais de 24% du montant dû, sont alors ajoutés.

En cas de prélèvement ou de chèque impayé, les frais bancaires correspondants sont refacturés aux familles
Ces tarifs sont revalorisés au 01/09 de chaque année. Les tarifs 2021/2022 seront donc appliqués à la facturation de 09/2021,

Les horaires de la comptabilité

lundi - mardi - jeudi - vendredi

8h - 16h